

Conseil municipal du 17 décembre 2022

Présents :

Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

Conseillers municipaux.

Absents excusés avec délégation de vote :

Mme Floriane CLOUX représentée par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS représentée par Mme Lionel GUILLOT

Madame Véronique BARINOTTO est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 18 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Mr Serge ROUX, Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

Délibérations

- Tarifs 2023 – Salle Polyvalente
- Tarifs 2023 – Location du Gymnase
- Remboursement d'un acompte de réservation de la Salle Polyvalente
- Décision Modificative n°3
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2023

Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour:

- Motion d'urgence relative au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois
- Remboursement d'un acompte de réservation de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout des deux délibérations à l'ordre du jour cité ci-dessus.

DÉLIBÉRATIONS

❖ Tarifs 2023 de location de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la tarification suivante pour l'année 2023 :

PERSONNE DE LA COMMUNE			
FORMULES	Tarif Salle Polyvalente	Tarif Couverts	Forfait Matériel Seul
1 soirée en semaine de 18h00 à 9h00 selon disponibilité	140,00 euros	1,20€ par personne	25 €
Week-end (Samedi 9h00 au Lundi 9h00) et Jour Férié	325,00 euros		
du Vendredi 11h00 au Lundi 9h00	375,00 euros		

PERSONNE HORS COMMUNE			
FORMULES	Tarif Salle Polyvalente	Tarif Couverts	Forfait Matériel Seul
1 soirée en semaine de 18h00 à 9h00 selon disponibilité	210,00 euros	1,20€ par personne	25 €
Week-end (Samedi 9h00 au Lundi 9h00) et Jour Férié	560,00 euros		
du Vendredi 11h00 au Lundi 9h00	640,00 euros		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de mettre en place la nouvelle tarification telle qu'elle vient de lui être présentée, à compter du 1er janvier 2023.

❖ Tarifs 2023 de location du Gymnase

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour les futures locations du Gymnase à des associations ou des clubs extérieurs à notre commune à compter du 01 janvier 2023:

Formules	TARIFS Janvier 2021	TARIFS Janvier 2022	TARIFS Janvier 2023
Créneau de 1 h 30	-	-	-
Créneau de 1 h 00	35,00 €	35,00 €	40,00€
Demi-Journée (8h00 à 13h30 ou 13h30 à 19h00)	155,00 €	155,00 €	160,00€
Journée entière (8h00 à 19h00)	255,00 €	255,00 €	260,00€
Week-end Court (Samedi à partir de 13h au Dimanche jusqu'à 19h)	355,00 €	355,00 €	360,00€
Week-end Long (Samedi à partir de 8h au Dimanche jusqu'à 19h)	455,00 €	455,00 €	460,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de mettre en place la nouvelle tarification telle qu'elle vient de lui être présentée, à compter du 1er janvier 2023.

❖ **Remboursement d'un acompte de réservation de la Salle Polyvalente**

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en date du 8 décembre 2022 de Mme RAMPNOUX Tatiana pour l'annulation de la réservation de la salle polyvalente.

M. le Maire expose le remboursement à effectuer:

NOM - Prénom	Date de Réservation	Montant de l'Acompte
RAMPNOUX Tatiana	17 au 18 décembre 2022	100,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de rembourser l'acompte énuméré ci-dessus.

❖ **Décision Modificative n°3 du Budget Principal**

M. le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une Décision Modificative sur le Budget Principal de la Commune, suivant le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
			6419	Remboursement sur rémunération du personnel	-4 300,00
	TOTAL CHAPITRE			TOTAL CHAPITRE 013	-4300,00
	TOTAL CHAPITRE		722	Travaux en régie	4300,00
	TOTAL CHAPITRE			TOTAL CHAPITRE 042	4300,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2313	Immobilisations corporelles en cours / Constructions	-4 300,00			
	TOTAL CHAPITRE 23	-4 300,00		TOTAL CHAPITRE	
2313	Travaux en régie - Constructions	4 300,00			
	TOTAL CHAPITRE 040	4 300,00		TOTAL CHAPITRE	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la Décision Modificative N°3 du Budget Principal.

❖ **Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe et suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe**

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2023 et la suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2023, la suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2023.

❖ Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 18 avril 2022, suite à une suppression de poste intervenue depuis le 1^{er} janvier 2023, comme suit :

GRADE	Effectifs au 18/04/2022	Variation	Effectifs au 01/01/2023	TNC
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	1		1	0
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	3		3	3
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	0		0	0
Adjoint Administratif	1		1	0
Agent de Maîtrise Principal	2		2	0
Agent de Maîtrise	1		1	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	0	+1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	3	-1	2	0
Adjoint Technique	6		6	1
ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe	0		0	0
ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	3		3	0
Contrat Parcours Emploi Compétence	1		1	1
TOTAL	21		21	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la modification du tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1er janvier 2023.

❖ Motion d'urgence au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une motion d'urgence relative au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Saint-Gence,

Considérant que les récentes annonces du Chef de l'Etat sur les RER métropolitains apparaissent en totale contradiction avec les politiques portées lors de son premier mandat et aujourd'hui encore;

Soulignant que le contrat de performance de SNCF Réseau ne répond aucunement aux enjeux de régénération comme aux enjeux de modernisation;

Rappelant que la SNCF vient d'être reconnue coupable par le tribunal d'Evry pour la catastrophe ferroviaire de Brétigny pour avoir failli à sa mission de maintenance, ce qui a causé la mort de 7 personnes et fait de nombreux blessés ;

Rappelant qu'en dépit des propos tenus en 2019 par Madame BORNE, alors ministre des Transports, les lignes ferroviaires de notre département (POLT et TER) sont toujours insatisfaisantes ;

Souligne qu'au contraire la qualité du service se détériore du fait de problèmes récurrents de propreté, de régularité, de ponctualité, ou encore de fiabilité des trains ;

Rappelle les nombreuses démarches entreprises en ce sens auprès de la SNCF et des différents ministres des Transports pour demander l'indispensable amélioration de cette ligne ferroviaire et la réduction du temps de trajet en dessous de 3h00 et du matériel roulant performant;

Partage le constat établi par le Directeur général de Legrand eu égard aux incidences délétères des modifications d'horaires des trains Intercités en partance de Limoges et aux retards ou annulations réguliers sur la ligne ;

Regrette que les projets d'évolution et les autres pistes développées pour gagner en temps et en qualité de voyage n'aient pu aboutir, ce qui aurait contribué à désenclaver notre territoire et à faciliter l'activité des entreprises installées en Haute-Vienne ;

Déplore la durée de fermeture de la ligne ferroviaire Limoges- Angoulême qui, depuis 2018, est toujours en attente de réouverture mais également certaines dessertes ; fines en danger sur notre territoire;

Insiste sur le fait que les habitants et les acteurs économiques de ce territoire ont fait preuve de beaucoup de patience et attendent maintenant des avancées concrètes ;

Alerte sur la nécessité de débloquer cette situation qui pénalise tous les efforts d'attractivité déployés sur notre territoire;

Dénonce l'inertie de la SNCF et de l'Etat qui laissent volontairement sans réponse des dizaines de milliers de voyageurs entre Limoges et Paris après le déraillement d'un train de marchandises puis de gel (phénomène pourtant récurrent);

Exige du ministre des Transports d'intervenir auprès du Président de la SNCF afin que les trains scandaleusement et abusivement supprimés, notamment ceux de 6h00, soient remis en service avec un temps de parcours compatible avec des rendez -vous et des réunions en matinée ;

Demande, à l'heure où le train constitue le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, à ce que le gouvernement œuvre pour accélérer la livraison des matériels roulants neufs promis depuis plus de 15 ans et pour améliorer le temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures et mette ainsi fin au mépris de l'Etat à l'égard de tout le bassin de population compris entre Montauban et Orléans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver à l'unanimité cette motion d'urgence.

❖ **Remboursement d'un acompte de réservation de la Salle Polyvalente**

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en date du 16 décembre 2022 de Mme BOUSSIF Anissa pour l'annulation de la réservation de la salle polyvalente.

M. le Maire expose le remboursement à effectuer:

NOM - Prénom	Date de Réservation	Montant de l'Acompte
BOUSSIF Anissa	23 au 25 juin 2023	100,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de rembourser l'acompte énuméré ci-dessus.